

- Les commandes de médicaments ne sont accessibles que pour les apiculteurs qui ont réglé leurs adhésions au GDSA39 (rappel PSE de la DDETSPP39) - Merci de vous reporter au bulletin d'adhésion sur le site internet du gdsa39 – www.gdsa39.fr - ou demander le formulaire via gdsa39.contact@gmail.com

- Pour des questions d'organisation, **2 périodes de commandes sont assurées en 2025**. La 1ere commande doit être adressée au gdsa39 **au plus tard pour le 30 mars 2025** pour une livraison en mai/début juin 2025. La seconde commande sera à adresser **au plus tard pour le 30 avril 2025**, pour une livraison en juin/début juillet 2025. Les dates de remise des médicaments seront confirmées, selon les délais de livraisons programmés. Nos locaux n'étant pas adaptés pour un stockage des médicaments lors des périodes de fortes chaleurs (selon préconisations des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires), les commandes seront à retirer ou faire retirer lors des dates de remises définies.

1/ **Pour tous les apiculteurs jusqu'à 50 ruches** : Paiement à la commande par chèque à l'ordre du GDSA 39 ou par virement (dans ce cas, envoi de la commande dûment complétée et signée par mail) à gdsa39.contact@gmail.com ;

2/ TVA : récupérable pour tous les apiculteurs assujettis à la TVA ;

- **Pour les professionnels et tous les apiculteurs de plus de 50 ruches** : les commandes seront enregistrées à réception d'un acompte de 30 % (virement ou chèque) avec le bon de commande. Le solde étant à régler **avant ou impérativement à la prise en compte de vos traitements**.

Nom, Prénom * :

NAPI * :

Nombre ruches * :

Adresse complète :

Commune * :

Code postal * :

Mail * :

Portable (important) * :

Date de la déclaration (obligatoire) des ruches * :

Médicaments	Substances actives	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire TTC	Total par ligne (€)
APIVAR®	Amitraze	- 1 sachet de 10 lanières pour 5 ruches ;		23,5 €	
BAYVAROL®	Fluméthrine	- 1 boîte de 5 sachets individuels x 4 lanières chacun pour 5 ruches ;		26 €	
OXYBEE®*	Acide Oxalique	- 1 flacon de 888 ml - pour minimum 17 ruches ; 5-6 ml maxi en inter cadre ;		34,5 €	
APITRAZ® - 2 présentations	Amitraze	- 1 sachet de 10 lanières de 25 cm pour 5 ruches (tous modèles de ruches) ;		22,5 €	
		- 1 sachet de 10 lanières de 30 cm pour 5 ruches (ruches Dadant) ;		22,5 €	
APISTAN®	Tau-fluvalinate	- 1 sachet de 10 lanières pour 5 ruches ;		28,5 €	
APIBIOXAL®* - 3 contenants	Acide Oxalique	- 1 sachet de 35 g pour environ 10 ruches ;		27,5 €	
		- 1 sachet de 175 g pour environ 50 ruches ;		89,5 €	
		- 1 sachet de 350 g pour environ 100 ruches ;		140,5 €	
FORMIC PRO®* - 2 contenants	Acide formique	- 2 sachets de 2 bandes pour 2 ruches ;		30 €	
		- 1 boîte de 10 sachets de 2 bandes ;		110 €	
VARROXAL®*	Acide oxalique	- 1 flacon de 75 gr - 25 à 37 ruches		37,5 €	
		- 1 flacon de 200 gr – 75 à 100 ruches - 2,5-3,5 ml pour ruche commerciale (Langstroth), 3-4 ml pour Dadant.		81 €	
VARROMED®*	Acide oxalique Acide formique	Flacon 555 ml. Entre 15 ml à 45 ml /ruche -1x à 3x au printemps - 3x à 5x en automne - 1x en hiver (sans couvain) ; 6 jours d'intervalle.		25 €	

Frais participation collective vétérinaire et frais déplacement TSA :

3,00 €

*** traitement utilisable en apiculture biologique**

APILIFE VAR®, APIGUARD®, CALISTRIP BIOX®, THYMOVAR® nous contacter.

TOTAL GENERAL :

2 – Règlement - Votre commande et votre règlement (chèque à l'ordre du GDSA39 ou **par virement**) à adresser **par mail** au gdsa39.contact@gmail.com ; **ou** à l'adresse suivante : Elodie Heckenmeyer - 185 rue du Fond de Vau 39210 FRONTENAY

FR76 1250 6390 3856 5065 2560 342

AGRIFRPP825

Cochez cette présente case si vous souhaitez une **facture 2025**

Veillez dater et signer le présent formulaire. Cet engagement certifie votre commande et, que vous avez pris connaissance des modalités prescrites par le PSE : (Cf. fiche synthèse PSE, disponible sur le site du GDSA39). En l'absence de cet engagement, la commande de médicaments ne peut pas être prise en compte.

Date :
Signature :

X	Important : la présente commande de traitements valide l'acceptation et l'adhésion au PSE (démarche édictée par l'agrément).
----------	---

Rappel : **Ne pas jeter les médicaments et emballages usagés, non utilisés ou périmés dans vos poubelles ou en déchetterie. Des bidons dédiés à la récupération des médicaments usagés ont été mis en place dans la cour de la coopérative apicole du Jura.** - 363 rue Victor Puiseux - Zone Industrielle 39000 Lons-le-Saunier –

- En remplissant ce formulaire, vous autorisez le GDSA39 à enregistrer vos données personnelles pour la gestion interne, conformément au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679. Le GDSA39 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à gdsa39.contact@gmail.com.